



## Dégât des eaux location Meublée

-----  
Par Loulou38

Bonjour,

Lors d'un Dégâts des eaux dans une copropriété , quelle est l'assurance qui doit prendre en charge ce dommage pour une location meublée en résidence principale ? ( celle du locataire ou propriétaire) . dégâts des eaux provenant du dessus . Merci d'avance

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est l'assureur du locataire qui coordonne toute la procédure et se met en relation avec les autres assureurs en tant que de besoin (copropriété, voisin, bailleur)